

SANTEPSY ETUDIANT

Un dispositif pour tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ou un ministère en lien avec celui-ci). Il donne droit à 12 séances entièrement gratuites avec un psychologue, partenaire du dispositif.

L'étudiant n'a pas d'avance de frais à faire, tout est pris en charge par l'université de rattachement.

Désormais, une lettre d'orientation par un médecin n'est plus obligatoire.

Les séances sont valables sur l'année universitaire, de septembre à juin.

La liste des psychologues conventionnés est accessible sur le site.

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

25 rue de la Montagne-Sainte-Genève

75005 - Paris

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>